

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 AOUT 2007.

Présents :

M.D'HAENE, Bourgmestre

MM.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

M.A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mme.Ch.LOISELET/Mlle.D.DUPONCHEEL/

MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/R.SMETTE - Conseillers.

J. HUYS, Secrétaire communal

Absents et excusés : MM.R.FLEURQUIN/S.DENIS/E.MAHIEU -
Conseillers

A. Séance Publique

1. Intercommunales - Assemblées générales - approbation des points prévus aux différents ordres du jour

A l'unanimité, le Conseil approuve les points prévus à l'ordre du jour des assemblées générales suivantes :

I.F.M. - Assemblée générale ordinaire du 13 Septembre 2007

1. rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. rapport spécifique du Conseil d'Administration
3. rapport du réviseur
4. approbation du bilan, des comptes de résultats et des annexes au 31 décembre 2006 ;
5. affectation des résultats
6. décharge aux administrateurs
7. décharge aux commissaires
8. décharge au réviseur.

SIMOGEL - Assemblée générale extraordinaire du 10 Octobre 2007

M. Didier Domken fait la présentation de ce dossier, aidé en cela par M. Lefort.

Point unique : projet câble Wallonie - cession TVD -
approbation de l'opération :

- cession de la branche d'activité de câblodistribution :
présentation et rappel des rétroactes
- approbation de la prise de participation dans
l'intercommunale NEWICO et du projet d'apport de la branche
d'activité
- approbation de la convention de cession d'actions
- approbation de la cession de ladite participation à l'ALE
conformément et dans le respect de la convention de cession
d'actions
- approbation de la convention entre les vendeurs relative à
la répartition de la prise en charge des garanties
- adoption de la modification statutaire relative à la
répartition entre associés du produit de la cession de
l'activité câblodistribution (article 30 des statuts)

IGEHO - Assemblée générale extraordinaire du 11 Octobre 2007

1. cession de la branche d'activité de câblodistribution :
présentation et rappel des rétroactes ;
2. approbation de la prise de participation dans
l'intercommunale NEWICO et du projet d'apport de la branche
d'activité
3. approbation de la convention de cession d'actions
4. approbation de la cession de ladite participation à l'ALE
conformément et dans le respect de la convention de cession
d'actions
5. approbation de la convention entre les vendeurs relative à
la répartition de la prise en charge des garanties
6. adoption de la modification statutaire relative à la
répartition entre associés du produit de la cession de
l'activité câblodistribution (article 36 des statuts)

**2. Contribution financière 2007 de la commune au profit de
la Zone de Police de Celles, Estaimpuis, Mont de l'Enclus
et Pecq - Arrêté du 20/06/07 - Information.**

- vu la délibération du Conseil communal du 7 mai 2007
arrêtant le montant de contribution de la commune de Pecq
dans le budget de l'exercice 2007 de la zone de Police du
Val de l'Escaut ;
- vu l'arrêté du 20 juin 2007 du Gouvernement Provincial par
lequel celui-ci approuve la dite délibération ;
- Vu la nécessité de porté l'arrêté en question à la
connaissance du Conseil Communal lors de sa plus prochaine
séance conformément l'article 72§2 alinéa 3 de la loi du 7
décembre 1998 organisant un service de police intégré,
structuré à deux niveaux ;

A l'unanimité, le Conseil communal décide de prendre acte
de l'arrêté du 20 juin 2007 du Gouvernement provincial
approuvant la délibération du 7 mai 2007, par laquelle le
Conseil communal de Pecq arrête la contribution financière
de la Commune à la zone pluricommunale de Celles,
Estaimpuis, Mont de l'Enclus et Pecq pour l'exercice 2007
au montant de 367.982,78 euros.

3. Presbytère d'Esquelmes - Désaffectation - ratification

M. Demortier se renseigne quant à la destination de ce
patrimoine.

Le Bourgmestre répond que plusieurs solutions sont
actuellement examinées par le Collège.

M. Demortier insiste pour garder ce patrimoine communal

- Vu la décision du Collège communal du 16 juillet 2007 de
désaffecter le presbytère d'Esquelmes moyennant l'octroi
d'une indemnité mensuelle de 125 euros à indexer ;

- Vu la délibération du 20 juillet 2007 de la fabrique d'église d'Esquelmes marquant son accord quant à la désaffectation de la Cure d'Esquelmes ;
- Vu le courrier du 17 juillet 2007 de l'Evêché de Tournai marquant son accord de principe de désaffectation

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de désaffecter la Cure d'Esquelmes en totalité.
- d'engager la commune à octroyer une indemnité de 125 euros à indexer, et ce afin de permettre, en fonction de la législation en la matière, la location d'un local pour la réception des paroissiens et l'organisation de réunions paroissiales.

4. CPAS - Budget de l'exercice 2007 - approbation - décision

Mme Loiselet, Présidente du CPAS présente ce budget.

M. Demortier souhaite obtenir l'organigramme du personnel du CPAS et s'étonne de l'important boni.

La Présidente répond qu'en réunion de concertation commune CPAS, il a été convenu que ce boni aille en réserve pour faire face à des dépenses obligatoires.

M. Aurélien Pierre regrette que ce budget ne soit présenté au Conseil communal en juillet.

Mme. Loiselet abonde dans le même sens et répond qu'elle aurait préféré le faire voter avant. Elle ajoute que toutes les dispositions seront prises pour y parvenir (réunion avec l'Echevin des Finances et le personnel administratif concerné).

Après quoi, il est passé au vote :

Le budget est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions (MM. André Demortier et Aurélien Pierre) Mme Loiselet, Présidente du CPAS ne pouvant prendre part au vote).
Ce budget se résume comme suit :

A. Service ordinaire

Le total des recettes et des dépenses est équilibré à la somme de 3.102.905,01 euros grâce à un apport de la commune s'élevant à 742.774,61 euros.

B. Service extraordinaire

Total des recettes :	245.090 euros
Total des dépenses :	45.066 euros

Boni :

200.024 euros

5. Programme « ancrage communal » - Restructuration d'un bâtiment sis chée d'Audenarde, 419 à Hérinnes - bail emphytéotique 50 ans - décision

- Vu la délibération du 25 juin 2001 par laquelle le Conseil communal fixe les objectifs généraux pour mettre en oeuvre le droit à un logement décent et les principes des actions à mener, au cours de la législature, dans le cadre de l'ancrage communal du logement ;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2001 relatif au programme communal d'actions en matière de logement et son arrêté ministériel d'exécution du 19 septembre 2001 ;
- Vu la délibération du 17 décembre 2001 par laquelle le Conseil communal approuve le programme triennal d'actions en matière de logement pour la période 2001-2003 ;
- Vu le courrier du 17 février 2002 de la Division du Logement de la Région Wallonne nous transmettant le contrat d'objectif passé entre la commune et M. le Ministre DAERDEN, comprenant l'acquisition et la reconstruction d'un bâtiment sis Chaussée d'Audenarde, 419 à 7742 Hérinnes ;
- Considérant que la société de logement « Les Heures Claires » est opérateur/maître d'ouvrage dans ce dossier ;
- Attendu que la commune de Pecq est affiliée à la société de logement « Les Heures Claires » depuis le 7 mars 1959 ;
- Considérant dès lors que pour la réalisation des travaux de restructuration à ce logement, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique avec la société de logement « Les Heures Claires » ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de conclure, devant notaire, un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec la société de logement « les Heures Claires » dans le cadre de la restructuration du bâtiment sis Chaussée d'Audenarde, 419 à Hérinnes.

6. Ancrage communal - ratification

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2001 relatif au programme communal d'actions en matière de logement et son arrêté ministériel d'exécution du 19 septembre 2001, modifié par les arrêtés ministériels des 7 juillet 2003 et 16 mai 2007 ;

Vu la nécessité d'établir un programme biennal d'actions en matière de logement pour les années 2007 - 2008 ;

Considérant la réunion de travail en date du 27 juillet 2007 ;

Vu les décisions prises à l'issue de cette réunion ;

Vu la décision, prise par le Collège communal en date du 6 août 2007, par laquelle celui - ci approuve le programme d'actions en matière de logement, pour la période 2007 - 2008, à savoir :

1. PECQ - Cité Léopold Trenteseaux - Avenue des Rosiers : construction de 19 logements comprenant 2 chambres et 4 logements pour personnes âgées - Estimation : **2.665.000 euros** HTVA, hors frais
2. PECQ - Avenue des Combattants 3, 5, 7, 9 : achat de 4 maisons appartenant à l'Etat (gendarmerie) et réaffectation de celles - ci en 3 logements sociaux et 1 logement de transit - Estimation : **364.000 euros** HTVA, hors frais, achat des bâtiments non compris.
3. HERINNES - derrière la cure : construction de 6 logements pour personnes âgées, comprenant 2 chambres - Estimation : **822.000 euros** HTVA, hors frais

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de ratifier la décision du Collège communal prise en date du 6 août 2007 par laquelle celui - ci approuve le programme d'actions en matière de logement pour la période 2007 - 2008

7. Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - Composition - désignation des membres - décision ;

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) notamment les articles 7, 17, 33, 50, 51, 79, 127 6°, 168, 173, 251, 255/1, 255/2, 259/1, 259/2 et 268 ;

Vu le décret programme de relance économique et de simplification administrative (RESA) du 3 février 2005 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 janvier 2007 (Moniteur belge du 8 février 2007) remplaçant le chapitre 1^{er} quinquies du Titre 1^{er} du Livre IV du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

Vu le décret du 15 février 2007 (Moniteur belge du 14 mars 2007) modifiant l'intitulé de la section 2 du chapitre IV du Titre 1^{er} du livre 1^{er} et les articles 1^{er}, 7 et 12 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en oeuvre des CCATM remplaçant la circulaire ministérielle du 14 janvier 2001 ;

Vu l'appel à candidatures qui s'est clôturé le 21 mai 2007 avec la réception de 32 candidatures ;

Considérant que les actes de candidature ont été transmis dans les formes requises ;

Vu le Code de La Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er :

De proposer au Gouvernement wallon en application de l'article 7 §1^{er} du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et de l'Urbanisme, une commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de 12 membres effectifs siégeant avec voix délibérative et de 9 membres suppléants, composée de la manière suivante :

Président (14 bulletins : 11 pour ; 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul)

Nom - Prénom : Monsieur VAN ROY Yves, 50 ans

Adresse : rue des Paniers, 8 - 7500 TOURNAI

Profession : Notaire de résidence à PECQ (rue Albertler, 39 - 7740 PECQ)

Membres (12)

Quart communal : 3 membres effectifs

Majorité

- Effectif : Monsieur Pierre DELHAYE - rue royale, 80 - 7740 WARCOING (Groupe ARC)

- Suppléant : Madame Rita TAELEMAN - D'HAENE - Trieu Chantraine, 4 - 7740 PECQ (Groupe ARC)

- Effectif : Monsieur Jean Pierre BERTE - chaussée d'Audenarde, 161 - 7742 HERINNES (PECQ) (Groupe ARC)

- Suppléant : Madame Dorothee DUPONCHEEL - Chaussée d'Audenarde - 7742 HERINNES (PECQ) (Groupe ARC)

Minorité

- Effectif : Monsieur Eric MAHIEU - rue du rivage, 56 - 7740 WARCOING (PECQ) (Groupe PS)

- Suppléant : Monsieur André DEMORTIER - rue cache Malainne, 252A - 7742 HERINNES (PECQ) (Groupe OSER)

Membres effectifs (9) (14 bulletins de vote)

- Monsieur Daniel FEUTRY (13 votes) - rue du village, 2 - 7743 ESQUELMES (PECQ)Agriculteur, 46 ans, représentation à titre individuel des intérêts des agriculteurs.
- Monsieur Jean Pierre ROLAND (12 votes) - Place, 5 - 7740 PECQ Ingénieur industriel en construction, responsable technique bâtiment chez Belgacom, ans, représentation des intérêts sociaux et environnementaux à titre individuel.
- Madame Régine MALFAIT (12 votes) - rue Frayère, 1 - 7743 OBIGIES (PECQ)Enseignante pré pensionnée, 56 ans, représentation des intérêts culturels et environnementaux à titre individuel.
- Monsieur Vincent VERBEKE (11 votes) - rue du rivage, 15 - 7740 WARCOING (PECQ)Infographiste, dessinateur, 36 ans, représentation à titre individuel des intérêts architectural et économique de l'entité de Pecq.
- Monsieur Jean MOREAU (11 votes) - Chemin des Pilotes, 6 - 7743 OBIGIES (PECQ)administrateur de société, 48 ans, représentation des intérêts privés et d'une organisation professionnelle (Asbl Cercle des agents immobiliers du Hainaut Occidental).
- Madame Ariane LAEBENS (11 votes) - Grand rue, 17 - 7743 OBIGIES (PECQ)Assistante sociale, 44 ans, représentant à titre individuel des intérêts sociaux, culturels et environnementaux.
- Monsieur Vittorio FLAMINI (11 votes) - chaussée d'Audenarde, 157B - 7742 HERINNES (PECQ)Ingénieur bâtiment, administrateur de bureau d'études, ans,
- Monsieur Jean François BEGUE (11 votes) - Avenue des combattants, 10 - 7740 PECQ,Employé administratif, 31 ans, représentation des intérêts des entreprises Herphelin, constitution zoning industriel.
- Monsieur Philippe ANNECOUR (10 votes) - chaussée d'Audenarde, 323 - 7742 HERINNES (PECQ)Educateur, 46 ans, représentation à titre individuel des intérêts éducatifs et sociaux, culturels et environnementaux.

Suppléants

- Mme Murielle DELEERSNIJDER - DENDIEVEL - rue du village, 18 - 7743 ESQUELMES (PECQ)
- Monsieur Réginald DEPOORTERE - rue du château, 61 - 7740 PECQ, représentation des intérêts socio économiques et environnement à titre individuel.
- Monsieur Vincent JOORIS - rue de Lannoy, 138C - 7740 PECQ, Etudiant, 22 ans, représentant des intérêts économiques, environnementaux et sociaux des citoyens à titre individuel.
- Monsieur Michel RONSE - rue du village, 13 - 7743 ESQUELMES (PECQ),Chef d'entreprise.
- Madame Liliane SURELLE - rue cache Malainne, 252A - 7742 HERINNES (PECQ)Institutrice primaire - représentante de l'Asbl Odilon DELIMAL qui poursuit les intérêts économiques, sociaux, culturels, environnementaux (art 4 des statuts de l'association : l'association peut également s'investir, seule ou avec d'autres, sur tous les problèmes liés à l'environnement, à la qualité de vie, au maintien et à

l'amélioration du patrimoine bâti et non bâti, ainsi que tout ce qui concerne la mobilité et le déplacement des personnes dans notre milieu rural.

- *Monsieur Didier VANHERPE - bas chemin, 18 - 7740 PECQ Ingénieur commercial, 52 ans, fonctionnaire au service public fédéral des finances, intérêt porté en matière d'environnement, de qualité de vie dans l'entité (zonings, mobilité).*

8. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) - approbation - décision

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) notamment les articles 7, 17, 33, 50, 51, 79, 127 6°, 168, 173, 251, 255/1, 255/2, 259/1, 259/2 et 268 ;

Vu le décret programme de relance économique et de simplification administrative (RESA) du 3 février 2005 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 janvier 2007 (Moniteur belge du 8 février 2007) remplaçant le chapitre 1^{er} quinquies du Titre 1^{er} du Livre IV du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

Vu le décret du 15 février 2007 (Moniteur belge du 14 mars 2007) modifiant l'intitulé de la section 2 du chapitre IV du Titre 1^{er} du livre 1^{er} et les articles 1^{er}, 7 et 12 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en oeuvre des CCATM remplaçant la circulaire ministérielle du 14 janvier 2001 ;

Vu les besoins de la commune en matière d'analyse et de gestion des problématiques liées à l'aménagement de son territoire et à la qualité de son cadre de vie ;

Vu le besoin de gérer de manière parcimonieuse le territoire communal ;

Vu le Code de La Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité, le Conseil décide ;

- de proposer au Gouvernement wallon le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la CCATM de la commune de PECQ annexé à la présente délibération, en application de l'article 7 §1^{er} du CWATUP.

9. Drogue et mégadancings - motion finale

M. René Smette signale qu'il est favorable à cette motion mais il souhaite préciser que l'autorité communale peut

toujours prendre des mesures de fermeture provisoire. Il souhaite que cette motion ne serve pas de paravent aux autorités communales.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

- d'accueillir très favorablement les objectifs stratégiques et opérationnels du « plan d'action » développé par le groupe de travail du même nom, exposé aux bourgmestres de l'Arrondissement Judiciaire le 15 mai 2007 et visant à une approche intégrée de police judiciaire en matière de stupéfiants ;

- de solliciter des différents gouvernements du pays, issus des élections du 10 juin 2007 :

- le financement de la mise sur pied d'une cellule policière régionale spécifique, destinée à lutter contre le trafic de stupéfiants sur l'Arrondissement Judiciaire ;
- le détachement complémentaire de personnel policier chargé d'animer la structure suscitée ;
- l'adoption d'une mesure nationale uniformisant les heures de fermeture quotidienne des discothèques et méga dancings et autres lieux festifs d'ampleur ;
- la mise en oeuvre d'une coopération transfrontalière efficace, dans ce programme de lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- une politique coordonnées et permanente de prévention aux assuétudes.

10. Question(s) éventuelle(s)

- a) M. Demortier intervient à nouveau pour les terrains se trouvant en face du CPAS et qui avait l'objet d'une de ses questions lors de la dernière séance.
Le Bourgmestre répond que ce problème est en voie d'être solutionné favorablement pour les riverains concernés.
- b) M. Aurélien Pierre souhaite connaître la situation du dossier relatif à la situation administrative des pompiers.
Le Bourgmestre répond qu'une réunion technique s'est tenue au début du mois de juillet mais qu'il n'a pas encore obtenu le procès-verbal.
- c) M. Aurélien Pierre souhaite obtenir le bilan des plaines de jeux pour le prochain Conseil communal.

d) L'intéressé rappelle son intervention au sujet des problèmes provoqués par des accidents survenus dans son voisinage.

Le Bourgmestre signale que les contacts nécessaires ont été pris à ce sujet avec la firme Herphelin.

e) M. Aurélien Pierre souhaite que lors de représentation de la commune de Pecq à diverses assemblées et notamment aux Heures Claires, le Bourgmestre se montre plus convivial.

M. D'Haene répond que les altercations ont eu lieu avec des personnes avec son parti.

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

J.HUYS

M.D'HAENE